

Mai 1998

Déclaration de l'UNICE en vue de la Conférence ministérielle de l'OMC

Genève, 18-20 mai 1998

1. L'UNICE est **profondément attachée au système commercial multilatéral**. L'expérience montre que dans un environnement politique, économique et technologique en constante mutation, l'approche multilatérale, reposant sur le principe de la non-discrimination et des engagements contraignants volontairement acceptés par les membres du système, est la mieux à même:
 - de créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises;
 - de promouvoir activement la libéralisation équilibrée des marchés;
 - de réduire, dans le respect de la spécificité de chaque pays et de l'intérêt général, les barrières qui entravent le développement des activités économiques;
 - de permettre d'examiner, de façon cohérente, les complémentarités entre la libéralisation du commerce et la réalisation d'autres objectifs d'intérêt général;
 - d'apporter des solutions durables aux problèmes et conflits commerciaux qu'engendrent inévitablement la globalisation et l'interdépendance toujours plus grande et irréversible des économies.

2. L'UNICE **exclut résolument**, en matière d'échanges et d'investissement, **tout retour aux pratiques discriminatoires et restrictives** qui ont causé, par le passé, tant de préjudices politiques et économiques.

3. A l'occasion du cinquantième anniversaire du système multilatéral des échanges, l'UNICE lance donc un **appel pressant** aux participants à la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Genève du 18 au 20 mai, pour qu'ils réaffirment **leur plein appui au système commercial multilatéral et leur détermination à poursuivre son renforcement** à travers:
 - la mise en oeuvre complète et effective des accords de l'OMC;
 - le respect du programme de travail incorporé dans les accords;
 - l'exécution des décisions de Singapour;
 - la poursuite active des travaux dans les groupes de travail établis à Singapour en matière d'investissement et de transparence des pratiques de passation des marchés publics, afin qu'ils débouchent, fin 1998, sur des propositions concrètes permettant de préparer les décisions qui pourraient être prises en la matière lors de la Conférence ministérielle de 1999. Des propositions spécifiques sont également attendues en matière de commerce et d'environnement;
 - la poursuite active des travaux exploratoires en cours dans le groupe de travail sur l'interaction entre la politique commerciale et la politique de concurrence;

- l'intensification des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, et notamment la Chine, afin de donner à l'organisation une couverture géographique et en termes d'échanges la plus large possible;
- l'engagement de donner à l'OMC les moyens financiers et en personnel nécessaires pour lui permettre de remplir efficacement ses tâches.

Concernant les pays les moins avancés, l'UNICE soutient une approche différenciée et la mise en oeuvre du programme d'action défini en 1997.

4. L'UNICE attache également une grande priorité au **lancement, en l'an 2000, d'un nouveau cycle global de négociations** couvrant:
- l'accès aux marchés;
 - l'ensemble des dossiers pour lesquels un calendrier de négociation est déjà prévu tels que l'agriculture et les services;
 - les autres dossiers pour lesquels la définition de règles multilatérales est devenue essentielle compte tenu des évolutions du commerce international et des réalités des affaires.

Dans ce domaine, **l'investissement international est la plus grande priorité** de l'UNICE. Les entreprises européennes soutiennent fortement le développement d'un régime global visant la libéralisation et la protection des investissements étrangers directs et qui compléterait les accords OMC pour le commerce des biens et des services. L'essor du **commerce électronique** mérite également un examen approfondi afin de déterminer la compatibilité des accords actuels avec ces développements technologiques. L'accent doit aussi être mis sur la **facilitation des échanges** qui devrait permettre aux entreprises, et tout particulièrement aux petites et moyennes entreprises, de réduire considérablement les charges administratives qui pèsent sur elles et ainsi libérer des ressources supplémentaires pour l'innovation et les activités productives.

L'approche sectorielle a montré ses limites tout particulièrement compte tenu des liens toujours plus étroits entre les différents dossiers et de la difficulté d'obtenir ainsi des résultats sur les dossiers sensibles. Une approche intégrée globale est également plus que jamais requise pour assurer un accès effectif aux marchés et obtenir à l'issue du processus de négociation, qui ne devrait pas excéder plus de trois années:

- des résultats globalement équilibrés,
- le soutien de l'opinion publique nécessaire au succès de telles négociations.

5. L'UNICE reconnaît la **contribution globalement positive que les accords régionaux ouverts** de commerce et de coopération, compatibles avec les dispositions de l'OMC en la matière, peuvent apporter à la libéralisation et à l'expansion du commerce mondial. Elle s'inquiète cependant que leur multiplication, en l'absence d'une vision globale clairement définie et de règles plus précises, débouche sur des dispositions conflictuelles pour les entreprises, crée des distorsions dans les échanges et, en divisant la planète en blocs régionaux, conduise à l'abandon du principe de non-discrimination sur la base duquel le commerce international s'est développé de façon significative et dans l'intérêt général depuis cinq décennies.

Dans ce contexte, l'UNICE réaffirme que pour la libéralisation des échanges **sa préférence va à l'approche multilatérale**. Elle attend de la Conférence ministérielle une nouvelle impulsion politique dans les travaux du Comité sur les arrangements régionaux et des orientations précises pour clarifier et compléter les règles existantes. Le lancement d'un nouveau cycle global de

négociations lèverait également toute ambiguïté sur la complémentarité des approches régionale et multilatérale.

6. L'UNICE s'efforcera de développer, dans les prochains mois, des positions détaillées sur chacune de ses priorités et sur les autres dossiers susceptibles d'être soulevés dans le cadre de l'OMC, afin **d'entamer un large débat** avec les différentes parties intéressées et ainsi contribuer au développement des consensus nécessaires au lancement de telles négociations et éviter qu'un dossier spécifique n'occulte les autres dossiers et la prise en compte de l'intérêt général.
 7. **Pragmatisme, réalisme et vision:** c'est sur ces trois principes que reste fondée l'approche de l'UNICE à l'égard du système multilatéral des échanges.
-